



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'ILLE-ET-VILAINE

Rennes, le 6 février 2015

Elections départementales de Mars 2015 :

*Clôture du dépôt des déclarations de candidature
le lundi 16 février à 16h00 pour le 1^{er} tour*

L'élection des conseillers départementaux aura lieu les dimanches 22 et 29 mars 2015.

Une déclaration de candidature, pour chaque tour de scrutin, doit être déposée à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine. Il est conseillé aux candidats de prendre rendez-vous dès à présent auprès du bureau des élections aux numéros suivants :

02.99.02.14.31

02.99.02.14.21

Les dates d'ouverture et de clôture de dépôt des candidatures sont les suivantes :

1^{er} tour : - du lundi 9 au vendredi 13 février 2015 de 9h00 à 16h00
- le lundi 16 février 2015 de 9h00 à 16h00

2nd tour : - du lundi 23 au mardi 24 mars 2015 de 9h00 à 16h00

Le Préfet attire l'attention des candidats sur l'heure de clôture du dépôt des candidatures : fin des déclarations à 16h00 précises.

L'ensemble des documents nécessaires au dépôt de candidature est disponible sur les sites suivants :

- du Ministère de l'Intérieur :

<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Actualites-des-elections/Elections-2015>

- des services de l'Etat en Ille-et-Vilaine :

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections-Service-Civique/Elections/Elections-politiques/Elections-Departementales-2015/Elections-departementales-de-mars-2015-Depot-des-candidatures>